

La formation interculturelle

Denyse Lemay, Cégep de Jonquière

Je désire vous présenter les résultats d'une recherche que j'ai effectuée au cours de l'automne 1993 à raison de deux jours de libération par semaine par le programme PAREA; vous comprendrez qu'il s'agit d'une recherche relativement courte. La question à laquelle je voulais répondre était la suivante : Que doivent apprendre les élèves du collégial pour être formés dans le domaine interculturel ? Comment optimalement assurer une formation interculturelle collégiale de qualité ?

Jusqu'ici, dans les collèges du Québec, les préoccupations interculturelles ont très majoritairement consisté à concevoir et à mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration d'une clientèle de plus en plus pluriethnique; à ce titre, l'éducation interculturelle a intéressé surtout les collèges de Montréal, la ville où on retrouve près de 90% des immigrants au Québec. On a vu apparaître différentes mesures de soutien linguistique aux allophones, des ajustements pédagogiques tenant compte de la nouvelle clientèle, des activités d'animation favorisant le rapprochement entre étudiants de diverses origines ethniques, des prises de position d'établissement concernant les relations interculturelles.

Au cours de cette recherche, mon intérêt s'est porté sur un autre volet de l'éducation interculturelle : la formation interculturelle de tous les collégiens et collégiennes, quelle que soit leur origine ethnique et quelle que soit la région du Québec où ils étudient présentement, leur permettant de comprendre la diversité culturelle des sociétés modernes, de communiquer et d'interagir avec des personnes de cultures diverses. Je me suis intéressée à définir le contenu de cette formation et à réfléchir à la façon dont cette formation pourrait être assurée au collégial.

Que doivent apprendre les élèves du collégial pour être formés dans le domaine interculturel ?

Pour répondre à la première question, j'ai essentiellement effectué une revue de la littérature sur le contenu de la formation en éducation interculturelle proposé par les experts.

Tout d'abord, les propositions de contenu de formation trouvées dans la littérature ne sont effectivement que des suggestions. En effet, différents spécialistes de la formation interculturelle proposent des contenus de formation à partir de la connaissance qu'ils ont d'un

champ disciplinaire particulier, tels ceux de l'anthropologie, de la sociologie des relations interethniques et de la psychologie, ou encore à partir d'analyse de besoins constatés auprès de diverses catégories de personnel (le personnel policier, infirmier, les travailleurs sociaux, les professeurs, etc.) en contact avec une clientèle pluriethnique. Quel que soit leur point de départ, les auteurs déduisent des contenus de formation réputés répondre aux besoins constatés. Selon la revue de littérature que j'ai effectuée (la littérature récente québécoise, canadienne, américaine et européenne de langue française), on a rarement évalué la pertinence et l'efficacité des formations données en fonction des objectifs poursuivis. Deux chercheurs canadiens de la Colombie britannique (Ungerleider et Sherlock, 1988) ont justement déploré le peu d'études d'évaluation des effets des formations interculturelles et la minceur des résultats de ces quelques études.

Par ailleurs, les auteurs sont unanimes à dire que la formation interculturelle doit être composée de connaissances, d'habiletés et d'attitudes; les trois catégories de savoirs sont retenues par tous. Toutefois, Ungerleider et Sherlock (1988) ont constaté que les quelques études évaluatives des effets des formations interculturelles américaines et canadiennes sur le personnel oeuvrant auprès d'une clientèle pluriethnique suggèrent cette conclusion : ce sont l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés nouvelles qui doivent être surtout visés au cours des formations interculturelles; en contrepartie, il faut moins insister sur les changements d'attitudes. Selon eux, cela ne veut pas dire que les changements d'attitudes doivent être oubliés dans les formations interculturelles mais plutôt que leur importance doit être beaucoup moindre que celle de l'apport de connaissances ou les suggestions de modifications de comportements. Les études évaluatives portant sur les formations interculturelles axées principalement sur le développement d'attitudes ont permis de constater qu'elles se sont révélées généralement inefficaces, que les personnes qui les ont suivies se sont senties accusées et qu'elles ont réagi par la défensive, et qu'enfin ces formations ont contribué à minimiser l'importance du contexte social dans lequel se situaient les relations interculturelles au profit de considérations personnelles (1988, 67).

Les différents auteurs précisent les connaissances (concepts, faits et théories), les habiletés et les attitudes à insérer dans une formation interculturelle.

**Le contenu d'une formation interculturelle
les connaissances, les habiletés et les attitudes suggérées**

- concepts
culture, ethnie, nation, communauté ethnique, minorité, relativisme culturel, racisme, discrimination, préjugés et stéréotypes, ethnocentrisme, hétéro-phobie, identité
- faits
données démographiques, socioéconomiques, socioculturelles, historiques sur l'immigration canadienne, québécoise et mondiale
- théories
à partir des généralisations sur les faits
reliées aux différentes approches des concepts
- habiletés
à la communication interculturelle
à la négociation interculturelle
à intervenir
à se socialiser au pluriel
- attitudes
l'ouverture à la diversité
la décentration-recentration
la responsabilité

J'ai également cherché dans la revue de littérature les approches pédagogiques jugées appropriées à une formation interculturelle. J'ai trouvé quelques suggestions : une pédagogie qui respecte les émotions entourant les relations interethniques, une pédagogie invitant à l'action, une pédagogie de mise en contact et une pédagogie appropriée au développement d'attitudes. Malheureusement, chacune des pédagogies suggérées était peu développée et présentait peu d'indications concrètes. Ceci reste à faire, j'y reviendrai en conclusion.

Qui va donner cette formation ?

Pour traiter de la mise en forme de ce contenu de formation interculturelle dans le contexte de l'enseignement collégial, j'ai privilégié quelques éléments incontournables :

- le respect de la formation disciplinaire des enseignants du collégial
- le respect du niveau de formation assignée au collégial
- le prise en compte des programmes
- l'articulation autour de l'approche-programme.

Les enseignants du collégial sont engagés sur la base de leur formation disciplinaire; ils ont souvent un diplôme universitaire dans une discipline ou du moins un diplôme élevé dans leur domaine de compétence. Les professeurs du collégial n'enseignent généralement pas d'autre discipline que celle dans laquelle ils ont été formés. En fonction de cette caractéristique des professeurs de l'enseignement post-secondaire, il me semble approprié de suggérer que soit réparti le contenu de formation interculturelle en fonction des compétences disciplinaires des professeurs. Plus précisément, je suggère que les connaissances et les habiletés générales relèvent de la compétence des professeurs d'anthropologie et dans certains cas, de professeurs de sociologie, que les habiletés spécifiques à un milieu de travail reviennent aux professeurs des disciplines de concentration des différents programmes professionnels et que les attitudes soient traitées dans les cours de psychologie; de plus, le maximum de professeurs devraient contribuer à atteindre les objectifs d'éducation interculturelle du programme en traitant divers thèmes (tels la famille, la santé, la mort, la maladie, la sexualité, le vieillissement, l'individu et la société) selon des points de vue différents, originant de cultures et de sous-cultures diversifiées.

À mon avis, il ne serait pas efficace de demander à tous les professeurs de toutes les disciplines de tenter de donner une formation interculturelle aux étudiantes et aux étudiants de tous les programmes. Reportons-nous aux concepts, faits et théories décrits plus haut : il s'agit bien de connaissances spécialisées qu'il faut connaître avec extension, profondeur et nuance; s'il ne s'agissait que de définitions à mémoriser, on pourrait être moins exigeant sur la formation des professeurs habilités à le faire. Mais il s'agit de l'enseignement collégial, c'est-à-dire d'un niveau d'enseignement supérieur; les concepts, faits et théories ne doivent pas qu'être mémorisés mais définis, appliqués dans des situations diverses, comparés, approfondis à un point tel qu'ils font l'objet d'une « manipulation » spécialisée. Si la formation collégiale visait une sensibilisation aux relations interculturelles, on pourrait se permettre de ne pas avoir ces exigences; mais si on veut une formation interculturelle collégiale de qualité, il faut la placer sous la responsabilité des spécialistes disciplinaires que sont les enseignantes et les enseignants de cégep.

Il est entendu que si nous acceptons cette proposition (que des professeurs de diverses disciplines vont contribuer à la formation interculturelle des cégépiennes et des cégépiens chacun à sa façon selon sa formation initiale), nous allons vers une conception-programme de la formation interculturelle au collégial. En effet, il ne s'agit pas d'attribuer cette formation interculturelle à un seul cours, ni de la faire relever indistinctement de l'ensemble des cours, mais plutôt de la conce-

voir répartie dans certains cours et échelonnée sur l'ensemble du programme. Particulièrement pour l'enseignement d'habiletés et d'attitudes, le facteur temps est avantageux; si tout au long du programme, divers professeurs proposent l'acquisition d'habiletés de plus en plus complexes à exercer dans des situations variées de la vie quotidienne et du monde du travail, les étudiantes et les étudiants maximisent leurs chances de les maîtriser. Il en va de même de l'enseignement des attitudes; le facteur temps est un des problèmes reliés à l'enseignement et à l'évaluation de l'acquisition d'attitudes nouvelles : à l'échelle d'un cours, c'est quasiment impossible, en deux ou trois ans, c'est probable.

Bref, pour tenir compte des quatre éléments retenus, je suggère que la formation interculturelle au collégial soit abordée sous l'angle des programmes, c'est-à-dire que l'on détermine d'abord pour chacun des programmes des objectifs clairs d'éducation interculturelle, qu'on assigne aux professeurs d'anthropologie, de sociologie et de psychologie l'enseignement des concepts, des faits et des théories pertinents aux objectifs de programme ainsi que l'enseignement des habiletés interculturelles générales, que les professeurs des disciplines spécifiques des programmes professionnels se chargent de l'enseignement des habiletés interculturelles propres au milieu de travail et enfin que le maximum de disciplines contribue, chacune selon sa spécialité, à l'enseignement de la pluralité des points de vue sur les thèmes enseignés au collégial.

Je terminerai cette présentation des résultats de ma recherche sur deux constatations.

Les professeurs du collégial doivent être eux-mêmes formés au domaine interculturel. La grande majorité d'entre eux ont suivi leur formation initiale il y a plus de vingt ans alors que les préoccupations interculturelles ne faisaient pas partie de la formation universitaire québécoise; ils n'ont donc généralement pas reçu de formation interculturelle lors de leur formation initiale. Si le perfectionnement des professeurs vise à les habiliter à contribuer à la formation interculturelle des élèves selon leur discipline propre, il risque d'être bien cerné et délimité et de ce fait, d'être réalisable; car il faut compter avec le fait que le perfectionnement suite au Renouveau collégial occupe une large part du temps de perfectionnement et qu'il reste peu de temps pour les sujets de perfectionnement « périphériques ». Selon moi, le perfectionnement devrait porter sur la même matière que celle qui serait destinée aux élèves, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances, des habiletés et des attitudes afin que chaque professeur qui intervient dans la formation interculturelle des élèves sache se situer par rapport à l'ensemble. Cependant, pour chacune des catégories de professeurs, l'accent sera mis sur la partie qui les concerne plus spécifiquement.

Ma deuxième question de recherche (Qui va assurer la formation interculturelle collégiale ?) se pose en fait pour d'autres objets de formation. Depuis quelques années, les discussions sur la formation fondamentale ont apporté de nouveaux objets de formation, c'est-à-dire des objets généraux, non reliés à une discipline spécifique. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial mentionnait dernièrement¹ les compétences suivantes : « la capacité de travailler en équipe, de solutionner efficacement des problèmes, de s'adapter au changement, d'aborder une question avec un esprit ouvert et critique ». Le Conseil des collèges² a parlé de « défis qui se posent au système éducatif »; dans le domaine interculturel, il les a même précisés :

Le système éducatif ... doit plus précisément relever deux défis. L'un est de préparer l'ensemble des élèves du Québec à vivre et à travailler dans une société qui ouvre de multiples fenêtres sur le monde. Il s'agit alors d'amener les personnes à prendre conscience d'un certain nombre de réalités du monde qui nous entoure et à être capables de se situer par rapport aux autres cultures et à leurs conditions d'existence ou d'expression.

L'autre défi, propre aux milieux pluriethniques, est d'accueillir adéquatement les membres des communautés culturelles et de contribuer à leur intégration à la société québécoise. À ce chapitre, le Québec devra chercher des points de convergence susceptibles de faire le pont entre les différences sociales et culturelles et d'assurer ainsi la cohésion sociale requise pour fonctionner ensemble tout en respectant les valeurs fondamentales de la société québécoise.

Mais qui se charge de telles compétences génériques ? Tout le monde et personne ? En fait-on l'objet d'un seul cours qui détient toute la responsabilité de ces préoccupations ou faut-il saupoudrer ces préoccupations dans tous les cours quitte à ce que personne ne s'en responsabilise vraiment ? Par exemple, pour la compétence interculturelle qui nous occupe, pourrait-on accepter qu'un seul cours tienne un discours de tolérance et d'ouverture au pluralisme alors que les autres cours expriment des points de vue ethnocentriques ? Pourrait-on risquer que tout le monde traite des relations interculturelles, quitte à ce que ce soit de façon superficielle ? Cette question de la prise en charge des compétences génériques dans l'enseignement collégial vaut la peine d'être posée. La réponse apportée ici pour la compétence interculturelle s'applique-t-elle à d'autres préoccupations collégiales ?

¹ *Pédagogie collégiale*, mars 1995, vol. 8, no 3, p. 36.

² Conseil des collèges, *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation*, Québec, 1992, p. 68.

La poursuite de la recherche

En conclusion, j'aimerais faire quelques suggestions de recherches ultérieures.

Il me semble que des études de validation de cette proposition de formation interculturelle envisagée sous l'angle des programmes devraient être menées auprès des professeurs des différents programmes collégiaux présentement prêts à discuter des besoins de formation interculturelle de leur clientèle; plus précisément, je pense aux programmes de Soins infirmiers, Techniques d'éducation en services de garde, Techniques policières, Éducation spécialisée, Techniques de travail social et Sciences humaines. La recherche en cours n'a pas porté sur cette étape de validation auprès de différents programmes.

J'ai mentionné plus haut le fait que la pédagogie interculturelle collégiale n'a pas fait l'objet de beaucoup de recherches. Celle d'Édithe Gaudet et Louise Lafortune, qui vient tout juste d'être présentée, ainsi que celle de Sylvie Loslier qui va suivre, sont des exemples de l'intérêt et de l'utilité de ce type de recherches. Il faut continuer à proposer des pédagogies interculturelles diversifiées qui pourront s'appliquer dans divers programmes, dans des contextes différents.

Il faudrait évaluer les formations données, aux enseignants et aux élèves. Permettent-elles d'atteindre les objectifs visés ? Le domaine est presque vierge. Quelles sont les retombées précises qu'on attend des formations interculturelles, se manifestent-elles réellement, avec quels instruments peut-on les mesurer ?

Ce ne sont là que quelques suggestions.

Documents cités :

CONSEIL DES COLLÈGES, *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation*, Québec, 1992, 413 p.

LEMAY, Denyse, *Formation interculturelle*, Montréal, Collège de Bois-de-Boulogne, Centre des ressources didactiques et pédagogiques, 1994, 73 p.

UNGERLEIDER, Charles S. et Lesley SHERLOCK, *Multicultural and Race relations Training Database*, Vancouver, University of British Columbia, 1988, 95.

Pédagogie collégiale, mars 1995, vol. 8, no 3, p 34-36.